

EPCI DU BASSIN DE LANDRES
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 30 MAI 2016

DEPARTEMENT :
Meurthe-et-Moselle

ARRONDISSEMENT :
Briey

CANTON :
Du Pays de Briey

Délégués en exercice : 29
Présents : 21
Votants : 28

L'an deux mille seize, le lundi trente mai à vingt heures à la salle polyvalente de Landres, le Conseil Communautaire de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale du Bassin de Landres était assemblé en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LEON.

COMMUNES MEMBRES DE L'E.P.C.I. :

Etaient présents :

Commune d'**AVILLERS** : Mme CAPELLINI
Commune de **BOULIGNY** : MM. KINTZINGER, BRUSCO, FISCHESSE G., BERNARDI
Commune de **DOMPRIX** : M. FISCHESSE P.
Commune de **JOUDREVILLE** : M. LEON
Commune de **LANDRES** : M. CECCATO
Commune de **MAIRY-MAINVILLE** : M. KUEN
Commune de **MERCY LE BAS** : Mme KOSINSKI
Commune de **PIENNES** : MM. MARIUZZO, TYL, COUJOUR, MARRASSE
Commune de **TRIEUX** : MM. GOURY, SABBA
Commune de **TUCQUEGNIEUX** : MM. STACHOWIAK, WAWRZYNIAK, CARLI, FRETTE
Commune de **XIVRY-CIRCOURT** : M. SCHNEIDER

Etaient représentés :

Commune de **BOULIGNY** : Mme DONETTI est représentée par M. FISCHESSE G.
Mme RIGOLET est représentée par Mme KINTZINGER
Commune de **JOUDREVILLE** : Mme CROCIATI est représentée par M. LEON
Commune de **MERCY LE BAS** : M. PEDESINI est représenté par Mme KOSINSKI
Commune de **TRIEUX** : Mme MASCELLI est représentée par Mme SABBA
M. MIRJOLET est représenté par M. GOURY
Commune de **TUCQUEGNIEUX** : Mme GAYCHET est représentée par M. STACHOWIAK

Était absent (excusé) :

Commune de **PIENNES** : M. MAZZOCCO

Secrétaire de séance : Mme COUJOUR

Le Président
Jean-Marc LEON



Le Président
Jean-Marc LEON

Acte n° D2016-05-02
Crédit-bail M. GARCIA-ROSA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale du Bassin de Landres,

Vu le patrimoine immobilier de l'EPCI du Bassin de Landres,

Vu les délibérations du conseil communautaire relatives à la construction d'un bâtiment relais n° 28 sur la zone de La Haie à Trieux destiné à accueillir une fabrique de pâtes,

Vu le coût de l'opération et le tableau d'amortissement dudit immeuble,

Vu la délibération du 28 juin 2011 décidant de la location dudit immeuble à Monsieur GARCIA-ROSA, gérant de la SARL EL ESTRIBO,

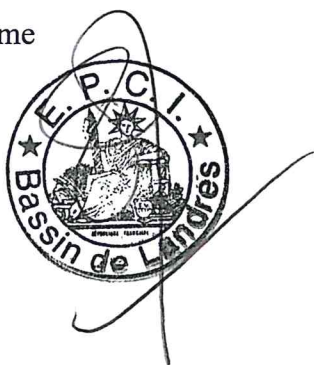
Vu la demande du locataire, comme le prévoit la convention de location, de louer en crédit-bail ledit atelier,

Après avoir entendu Monsieur le Président de l'EPCI du Bassin de Landres,

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- De louer sous-crédit-bail à Monsieur GARCIA-ROSA Claudio ou à toute société qu'il constituera, le bâtiment relais n° 28 sis sur la commune de Trieux, Lotissement Les Prunelles pour un montant de loyer mensuel HT de 1.869 €, étant entendu que la durée du bail commence rétroactivement du 1^{er} juillet 2011 jusqu'au 30 avril 2026 et que les montants de loyers versés sont repris dans le crédit-bail.
- D'autoriser Monsieur le Président de l'EPCI et Monsieur le Vice-Président de l'EPCI du Bassin de Landres à signer l'acte administratif de crédit-bail et tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Extrait certifié conforme
Le Président
Jean-Marc LEON



Accusé de réception en préfecture
054-245400379-20160530-2016-036-DE
Date de télétransmission : 01/06/2016
Date de réception préfecture : 01/06/2016